

Les collégiens exclus seront accompagnés

Afin d'aider et d'accompagner les collégiens exclus temporairement, une convention a été signée entre trois collèges et Flers aggro.

Une convention a été signée entre les trois collèges de Flers et Flers aggro, hier. L'objectif est d'offrir un accompagnement aux élèves qui ont été temporairement exclus de leur établissement. Ladite convention s'inscrit dans le cadre du programme de réussite éducative (PRE) piloté et coordonné par Flers aggro. Celui-ci a pour objectif d'accompagner les enfants et adolescents, âgés de 2 à 16 ans, qui résident dans les quartiers prioritaires ou qui sont scolarisés dans les établissements REP (Réseau d'éducation prioritaire).

Un bilan du comportement

C'est pourquoi les collèges Sévigné, Saint-Thomas-d'Aquin, et Jean-Monnet ont signé cette convention. Les chefs d'établissement s'engagent ainsi à prévenir le PRE lorsqu'un élève s'apprête à être exclu, afin d'organiser une rencontre de partage d'informations entre un représentant du collège, un représentant légal du collégien et un représentant de Flers aggro.

Si l'exclusion est prononcée, plutôt que de rester à son domicile, le collégien sera pris en charge par Flers aggro. L'élève devra récupérer ses devoirs ou pourra encore participer à des actions d'entraide et de solidarité ou des ateliers de valorisation et d'estime de soi au sein des maisons d'activités. Enfin, un bilan du comportement sera ensuite réalisé et transmis à l'établissement.

Chloé CROCHU.



Le collège Jean-Monnet fait partie des trois signataires. Ouest-France